

Du dialogue rapporté aux reprises diaphoniques

L. Perrin

Université de Genève

Les procédés du discours rapporté permettent au locuteur de faire entendre la voix d'un tiers ou celle de son interlocuteur. Cette distinction est à la base de ce qui oppose les faits de "polyphonie" et de "diaphonie" (au sens de Roulet & al., 1985, 69-84) qui n'ont pas du tout la même fonction dans le discours. Comme l'écrit en effet Roulet (ibid., 71), "dans une structure polyphonique [...] la voix de l'autre, qui n'est pas le destinataire, n'est là qu'à titre d'objet de référence et non pas de pôle d'interaction directe avec le destinataire. Dans une structure diaphonique, l'énonciateur [...] commence par reprendre et réinterpréter dans son propre discours la parole du destinataire, pour mieux enchaîner sur celle-ci". Nous nous intéresserons ici aux faits de polyphonie et de diaphonie. La première partie sera consacrée au dialogue rapporté où le locuteur fait entendre un concert de voix distinctes, constitutives d'une interaction relatée, la seconde à une autre forme de polyphonie où le discours d'autrui a la fonction d'un argument d'autorité dans le discours du locuteur. La dernière partie sera consacrée aux faits de diaphonie qui ont souvent eux aussi une fonction d'argument d'autorité.

1. Le dialogue rapporté dans le récit

Tout récit est un enchaînement de sous-séquences narratives liées par des fonctions interactives temporelles qui renvoient à une succession d'actions passées constitutives d'une histoire que ce récit relate¹. Comme n'importe

¹ Le terme de récit n'est pas pris ici dans un sens restrictif, tel qu'il est défini par Adam (1991) qui l'oppose notamment à la chronique, mais dans un sens large, tel qu'il est conçu par Roulet (1991, 73), où il désigne toute séquence narrative (i.e. toute séquence monologique représentant une succession d'actions passées, par opposition à une

quel enchaînement d'actions imputées à des personnages, un échange de parole peut faire l'objet d'un récit. L'histoire relatée se compose alors d'un dialogue dont les répliques successives sont prises pour objet de plusieurs sous-séquences narratives. Un dialogue rapporté relève nécessairement d'une histoire relatée dans un récit au sens large. Comme le souligne Vincent (1991), le fait de rapporter un dialogue, dont les tours de parole se succèdent dans le temps, constitue "un acte narratif en soi". Ainsi dans le passage suivant le récit comporte cinq sous-séquences consacrées à rapporter un dialogue (souligné en italiques) :

- (1) A : Alors bon bin, un beau jour, je vois maman qui tombe à Madrid, comme ça. Je ne l'attendais pas.
 B : Votre mère ?
 A : Maman. Maman arrive et elle me dit : "*Bon euh, écoute, est-ce que tu es toujours décidée à te marier avec Miguel ?*" Je lui dit : "*Moi ? Oui*". Elle me dit : "*Bon bin, ton père accepte*". Je lui dit : "*C'est de bon coeur ou pas ? Parce que si ce n'est pas de bon coeur, vous pouvez garder tout ce que vous avez, hein. Moi je pars pareil. Ça ne m'intéresse absolument pas. Tout ce que vous pouvez avoir, tout ce que vous pouvez me laisser, ça ne m'intéresse absolument pas*". "*Non non non non ! Ton grand-père euh a étudié Miguel, il a vu que c'était un brave type, que euh bon, il n'y avait aucun problème*". Et ça je sais, je sais que mon grand-père aimait beaucoup Miguel, aimait beaucoup mon mari euh, à tel point que il embrassait mon mari et il n'a jamais embrassé son fils. Et alors bon, de là, je suis revenue avec maman et je me suis mariée. (Icart-Séguy, 1976, 41)

Ce qui caractérise un "récit de parole" (selon une expression de Genette, 1972) - dont certaines actions relatées sont des actes de parole - tient au fait que le narrateur peut alors optimiser la richesse informative et la puissance évocatrice de son récit grâce au procédé du discours rapporté. L'interlocuteur, et plus largement tout auditeur ou lecteur, fait alors l'expérience directe des actions relatées qui sont également rapportées, c'est-à-dire matérialisées dans le récit, intégrées matériellement dans la structure du discours narratif. Ainsi dans l'exemple ci-dessus la narratrice relate un fragment de conversation passée dont les interventions sont pour ainsi dire vécues, en tout cas éprouvées directement par B. Après l'épisode de l'arrivée de la mère à Madrid, le récit comporte quatre sous-séquences narratives qui coïncident avec des actes de langage simples (au sens de Roulet &

succession d'actions futures pour les séquences procédurales et à un ensemble d'idées pour les séquences délibératives).

al., 1985) où le complément du verbe *dire* est un tour de parole imputé à un personnage, un fragment de discours rapporté qui n'est donc pas *employé* (au sens technique), mais *mentionné* par la narratrice, en tant qu'objet de ce qu'elle cherche à communiquer². Le récit comporte ensuite une cinquième sous-séquence qui ne coïncide pas avec un acte de langage simple mais cette fois avec un constituant complexe, de rang intervention (au sens de Roulet & al., *ibid.*), formé d'une part d'un acte principal où la narratrice rapporte, cette fois implicitement, sans prédicat métadiscursif explicite et verbe de parole, une dernière réplique de sa mère, et d'autre part d'une séquence délibérative enchâssée dont il sera fait abstraction (qui s'achève à *il n'a jamais embrassé son fils*). Le caractère implicite de la mention réduit cet acte principal à l'élément mentionné. Nous parlerons dans ce cas de *style direct libre*. Après ces cinq sous-séquences, le récit s'achève finalement par le retour à Paris et le mariage de la narratrice en tant que personnage.

De même que le dialogue rapporté ordinaire, comme l'écrit Roulet (1995), le dialogue romanesque "présente la double spécificité d'être extrait de la situation d'interaction où il a été proféré et d'être intégré dans un récit, c'est-à-dire dans une forme de discours monologique, relevant d'une autre situation d'interaction, par un narrateur qui peut coïncider ou non avec un des interlocuteurs du dialogue". Les procédés de la mention permettent en effet d'intégrer matériellement une structure dialogique dans la structure monologique d'un récit. Dans un exemple analysé par Roulet le narrateur raconte une conversation par des moyens qui vont du discours purement relaté au discours rapporté au style indirect et indirect libre, et finalement au style direct libre. La séquence monologique relève d'une interaction narrateur-lecteur qui prend pour objet une séquence dialogique relevant d'une interaction entre personnages (je souligne en italiques, sans tenir compte de la distinction entre style direct et indirect, les éléments rapportés de la conversation entre Marcel et Albertine) :

- (2) Albertine me faisait les protestations de tendresse les plus passionnées. Elle regardait l'heure parce qu'elle devait aller faire une visite à une dame qui recevait, paraît-il, tous les jours à cinq heures, à Infrville.

² Voir notamment à ce sujet la distinction entre "emploi" et "mention" chez Searle (1972), ainsi que ce qui oppose les notions d'"usage descriptif" et "interprétatif" chez Sperber et Wilson (1989, 336-348), voir également Perrin (1994).

Tourmenté d'un soupçon et me sentant d'ailleurs souffrant, je demandais à Albertine, je la suppliais de rester avec moi. C'était impossible (et même elle n'avait plus que cinq minutes à rester) parce que cela fâcherait cette dame, peu hospitalière et susceptible, et, disait Albertine, assommante.— Mais on peut bien manquer une visite.— Non, ma tante m'a appris qu'il fallait être polie avant tout. — Mais je vous ai vue si souvent être impolie.— Là, ce n'est pas la même chose, cette dame m'en voudrait et me ferait des histoires avec ma tante. Je ne suis déjà pas si bien que cela avec elle. Elle tient à ce que je sois allée une fois la voir.— Mais puisqu'elle reçoit tous les jours. Là, Albertine sentant qu'elle s'était "coupée", modifiait la raison.— Bien entendu elle reçoit tous les jours. Mais aujourd'hui j'ai donné rendez-vous chez elle à des amies. Comme cela on s'ennuiera moins. (Proust, *Sodome et Gomorrhe*)

S'il apparaît que le narrateur joue sur les différentes formes du discours rapporté, comme le souligne Roulet (ibid.), "pour passer progressivement d'une structure monologique de récit à une structure dialogique", c'est précisément que les procédés de la mention lui permettent de matérialiser à différents degrés, dans son discours monologique narratif, le dialogue auquel il réfère. Deux interactions indépendantes, sans aucune relation hiérarchique ou fonctionnelle (au sens de Roulet & al. 1985), se développent sur deux plans distincts dans tout dialogue rapporté. Bien que ces deux niveaux de structure soient intercalés l'un dans l'autre, parfois jusqu'à s'imbriquer syntaxiquement, leur seul point d'articulation tient au fait que les éléments rapportés sont l'objet du récit, qu'ils appartiennent à l'histoire que ce récit relate. Le narrateur n'interrompt jamais son récit lorsqu'il fait dialoguer ses personnages puisque l'histoire qu'il relate continue alors de se dérouler pour ainsi dire sous les yeux de l'interprète. Même lorsqu'il se présente au style direct libre, sans verbes de parole attributifs et commentaires métadiscursifs explicites du narrateur, le dialogue rapporté fait progresser un récit, par sa présence matérielle dans ce récit.

Dans les récits tirés de conversations ordinaires - contrairement à ce qui se produit dans le dialogue pur et simple - le narrateur fait face à des interlocuteurs susceptibles à tout moment de l'interrompre pour lui demander des éclaircissements sur tel ou tel point. Le dialogue rapporté s'inscrit alors non seulement dans un récit mais dans un dialogue pur et simple, qui n'est pas rapporté cette fois mais réellement vécu, entretenu conjointement par le narrateur et son destinataire. En (1) par exemple, deux dialogues se superposent. Le premier, entre A et B, relève du niveau d'interaction du récit et participe de la même structure discursive. Il est tout à fait distinct du second, entre A et sa mère, qui relève d'un autre niveau

d'interaction appartenant à l'histoire qui fait l'objet du récit. Dans l'exemple suivant, ce même schéma se réalise de manière un peu plus complexe puisque deux narrateurs (A et B) se relayent face à un interlocuteur (C), pour raconter un dialogue entre A et *un type qui s'amène*, qui demande à parler à B :

- (3) A : Alors le type v'là l'type qui s'amène, sapé et tout tu vois, et i dit et i dit : "*J'vous d'mande pardon, Mademoiselle X, s'il vous plaît ?*"
 C : Oooh làââ! c'est pas vrai ?
 B : Et alors tu vois moi j'étais dans la pièce à côté hein...
 A : Pis elle, elle entendait tout, forcément hein, alors moi j'i dis au type : "*Mademoiselle X ? Connais pas*" "*Ben, qu'i fait, c'est bien l'trente-quatre ici ?*" "*Voui Meussieur*", moi j'fais, poli et tout tu vois.
 C : Et pis toi tu restais planquée ?
 B : Oh ben oui tu parles et je j'me...
 A : D'ailleurs d'ailleurs et pis d'ailleurs è rigolait, è rigolait tellement qu'on l'entendait glousser, alors...
 C : Il a entendu l'type ?
 A : Ça j'en sais rien.
 B : Et pis alors et et et pis alors ya Paul qui dit : "*Vous vous êtes sûrement trompé d'numéro, pasqu'ici ya pas de Mlle X*" (André-Larochebouvy, 1984)

Je n'aborderai pas la question des différents modes d'articulation entre les séquences monologiques, prises en charge par le seul narrateur, éventuellement par plusieurs narrateurs associés (ici A et B), et les séquences dialogiques où se manifeste conjointement le destinataire du récit (C). Qu'il nous suffise de reconnaître que ces deux types de séquence relèvent d'un même plan discursif dont l'organisation hiérarchique peut être analysée selon les principes du modèle genevois d'analyse pragmatique du discours, et qu'une telle organisation n'est elle-même aucunement intégrée à un récit supérieur, au titre de dialogue rapporté. Aucun discours ne se pose ici comme le récit de ce dialogue. Comme c'est le cas également dans le discours théâtral, détaché lui aussi de toute prise en charge narrative, il n'y a pas ici de dialogue rapporté mais du dialogue pur et simple. On en trouve parfois dans un roman lorsque le narrateur, par une sorte d'artifice, cède la parole à son lecteur. Dans *Jacques le fataliste*, par exemple, où un lecteur fictif s'entretient avec le narrateur (je ne souligne toujours que ce qui relève du dialogue rapporté) :

- (4) L'aube du jour parut. Les voilà remontés sur leur bêtes et poursuivant leur chemin. — Et où allaient-ils ? — Voilà la seconde fois que vous me faites cette question, et la seconde fois que je vous réponds : Qu'est-ce que cela vous fait ? Si j'entame le sujet de leur voyage, adieu les amours de Jacques... Ils allèrent quelque temps en silence. Lorsque chacun fut un

peu remis de son chagrin, le maître dit à son valet : — *Eh bien, Jacques, où en étions-nous de tes amours ?*"
Jacques. Nous en étions, je crois, à la déroute de l'armée ennemie. On se sauve, on est poursuivi, chacun pense à soi. Je reste sur le champ de bataille, enseveli sous le nombre des morts et des blessés, qui fut prodigieux. Le lendemain on me jeta, avec un douzaine d'autres, sur une charrette, pour être conduit à un de nos hôpitaux. Ah! monsieur, je ne crois pas qu'il y ait de blessures plus cruelles que celle du genou.
 Le maître. *Allons donc, Jacques, tu te moques.* (Diderot, *Jacques le fataliste*)

L'isomorphisme des niveaux d'interaction est ici d'autant plus marqué que non seulement un dialogue pur et simple entre le narrateur et le lecteur³ s'articule au récit d'un dialogue rapporté, mais que ce dialogue rapporté s'articule lui-même à un récit. Autrement dit le narrateur, tout en dialoguant avec un lecteur fictif, raconte une histoire où Jacques, tout en dialoguant avec son maître, raconte l'histoire de ses amours. Comme le narrateur principal le signale au lecteur, son récit n'a pour but que de relater un dialogue où Jacques est à son tour narrateur. Cet isomorphisme spéculaire - observé également par Rossari (1994) - tient au fait que deux niveaux d'interaction s'intègrent l'un à l'autre, grâce au procédé de la mention. Le premier donne lieu à un dialogue pur et simple qui n'est pas lui-même objet d'un récit mais qui s'articule à un récit dont l'objet est un dialogue rapporté articulé à un récit. Formellement identique au premier, ce second niveau d'interaction s'en distingue néanmoins par le fait qu'il lui est intégré, précisément, au titre de dialogue rapporté. Même lorsque le texte adopte la configuration d'un dialogue de théâtre, comme à la fin des exemples (1), (2) et (4), les répliques des personnages sont rapportées implicitement et sont ainsi intégrées à un récit. L'apparence de dialogue pur et simple que le narrateur donne alors à son récit tient au procédé du style direct libre.

³ Il existe en fait deux interprétations possibles des interventions du lecteur dans *Jacques le fataliste*. La première, soutenue notamment par Rossari (1994), consiste à admettre qu'un lecteur fictif intervient dans le texte et conditionne sa structure en lui attribuant un caractère dialogique. La seconde consiste à interpréter les interventions du lecteur comme des reprises diaphoniques à travers lesquelles le narrateur fait écho dans ses réponses à une intervention du lecteur extérieure au texte. Bien qu'elle préserve le caractère monologique du texte, cette seconde interprétation n'enlève rien au fait que le récit s'articule toujours à un dialogue pur et simple dont les interventions de l'interlocuteur nous sont alors restituées par le locuteur (nous reviendrons en détail sur ce type de procédé dans la troisième partie de cette étude).

Le dialogue rapporté agit donc simultanément à deux niveaux. Celui d'un récit qu'il fait progresser d'une part, dans le contexte d'une interaction entre le narrateur et son destinataire (nous dirons dans un contexte immédiat). Celui de sa propre interaction d'autre part, où le dialogue rapporté fonctionne de manière relativement autonome. Pour accéder à ce qui est communiqué par le narrateur au sujet de ses personnages, il faut en effet détacher temporairement du récit les propos qui leur sont imputés afin de les replacer dans un contexte reconstitué à partir de l'histoire que ce récit relate (nous parlerons à ce sujet de contexte indépendant). Pour comprendre un énoncé comme *Pierre a dit "P"*, il faut d'abord interpréter "P", non comme un énoncé du narrateur, pas même comme l'objet de ce qui est communiqué par ce dernier, mais comme un énoncé de Pierre proféré dans un contexte indépendant. C'est à cette seule condition que l'interprète sera ensuite à même d'en déduire ce que le narrateur communique à propos de Pierre en rapportant son propos dans un contexte immédiat. Cette observation s'applique aussi bien au style direct qu'au style indirect. Comparons à ce sujet ces exemples inventés en admettant qu'ils prennent tous les trois pour objet un même acte de parole attribué à Pierre :

- (5) Pierre a dit : *"J'en ai par-dessus la tête de ces histoires"*
- (6) Pierre a dit *qu'il en avait assez de tout ça, qu'il n'en pouvait plus.*
- (7) Pierre a exprimé sa lassitude et son impatience.

Contrairement à ce qui se produit en (7) où le locuteur se contente de relater ce qu'a dit Pierre, en (5) et (6) le locuteur le relate en rapportant, c'est-à-dire en montrant matériellement les propos de Pierre, ce qui lui permet d'être beaucoup plus précis et évocateur. Certes ce qui est mentionné en (6) est moins concret qu'en (5) et de ce fait moins aisément isolable, moins autonome, mais dans les deux cas ce qui est communiqué gagne en précision grâce au procédé de la mention qui consiste à reproduire certains éléments des propos de Pierre, plutôt qu'à se contenter de les décrire comme en (7), ou comme on le ferait pour n'importe quelle action non verbale.

Ce qui fait la particularité du style direct, c'est que le locuteur prétend alors reproduire non seulement le contenu mais aussi la forme linguistique et de ce fait également la structure discursive interne du propos rapporté. Ceci a pour conséquence majeure de donner une complète autonomie et de détacher formellement le propos en question du récit qui le

prend pour objet. Je n'insiste pas sur les effets de cet isolement - qui sont d'ailleurs bien connus - concernant les éventuels pronoms personnels et autres déictiques ainsi que les temps verbaux. Je précise seulement qu'une telle définition du style direct n'implique nullement que le procédé consiste à reproduire littéralement le propos imputé à autrui⁴. Rien n'indique en effet que le locuteur s'engage alors à établir une identité parfaite entre ce qui a été dit précédemment par autrui et la formulation qui lui fait écho dans son discours. Il faut se garder d'assimiler purement et simplement, même aux style direct, la cible et la source d'un fait de mention, ce qui est censé avoir été dit préalablement par quelqu'un et le segment qui y fait écho. Le style direct consiste à faire écho à un discours cible, par le moyen d'une reformulation qui prétend entretenir une relation de plus ou moins grande ressemblance, tant linguistique que propositionnelle, à l'égard de ce discours (voir à ce sujet Perrin, 1994).

Cette distinction entre source et cible de la mention va de soi au style indirect puisque le locuteur peut alors reformuler le propos mentionné dans ses propres termes, sans leur attribuer de forme linguistique. En (6) par exemple, le locuteur ne prétend aucunement reproduire une forme qui ressemble linguistiquement à ce qu'a dit Pierre. Non seulement les marques de personne mais l'ensemble des propriétés linguistiques de ce qui est mentionné doivent être mises au compte du locuteur responsable de la mention - ce qui rend le procédé plus difficile à distinguer de ce qui se produit en (7) où le locuteur ne fait en rien écho à l'acte de parole qu'il relate. Mais il n'en reste pas moins qu'en (6), contrairement à ce qui se produit en (7), le locuteur ne se contente pas de décrire, de caractériser métadiscursivement le contenu des propos de Pierre. Par le moyen d'une reformulation parfaitement transparente, qui instaure une relation de plus ou moins grande ressemblance exclusivement propositionnelle à l'égard d'un discours cible, le style indirect consiste à reproduire le contenu de ce discours, sa forme propositionnelle si l'on préfère⁵.

⁴ Vincent (1991) souligne sur ce point que "manifestement, les paroles émises sous la forme du discours rapporté ne correspondent pas textuellement à des paroles énoncées par les énonciateurs à qui on les attribue". Voir également Tannen (1989, 98-133).

⁵ Voir à ce propos la notion d'"interprétation d'une forme propositionnelle" au sens de Sperber et Wilson (1989, 343).

Ces deux procédés ont leurs avantages respectifs dans le cadre d'un récit. Consistant à faire écho à la forme linguistique du discours cible, le style direct permet au narrateur de véhiculer des informations relatives à cette forme, c'est-à-dire de caractériser implicitement non seulement le contenu mais le niveau de langue, la manière de parler, jusqu'au ton et à la mimique de ses personnages dans un récit oral. Il est bien évident que dans le dialogue romanesque, le discours rapporté au style direct permet en outre de jouer sur le contraste entre le langage écrit du récit proprement dit et le "style oralisé" (au sens de Durrer 1994) par lequel le narrateur fait écho aux propos de ses personnages. Quant au style indirect, ses principaux avantages sont d'une part de permettre de reproduire les propos en question sans instaurer de rupture, sans créer d'écart stylistique à l'intérieur du récit lorsqu'on s'intéresse exclusivement au contenu de ce qui a été dit, et d'autre part de pouvoir synthétiser ce contenu, le résumer, ou au contraire le développer à sa guise. Ce fait implique notamment qu'au style indirect le narrateur présente ce qui est mentionné comme sa propre interprétation du discours d'autrui, détachée de toute objectivité apparente. Au style direct en revanche, même s'il est avéré que le narrateur ne prétend pas reproduire littéralement ce qui est mentionné, ce dernier présente néanmoins le propos en question dans une forme linguistique qui lui permet de ne pas en assumer ouvertement l'interprétation. Considérons l'exemple suivant où une mère relate son entrevue avec l'institutrice de sa fille :

- (8) A : [...] j'ai l'impression qu'ils font un peu ce qu'ils veulent hein.
 B : Oui oui, moi j'ai demandé, j'ai vu mademoiselle Talon.
 A : Oui vous l'avez vue ?
 B : Il y a environ une semaine. Et puis alors euh bon, j'ai parlé un peu de Corinne, tout ça.
 A : Mais oui.
 B : Et puis on a parlé de choses et d'autres et euh hum... Qu'est-ce que qu'est-ce je voulais dire, je me souviens plus... Ah oui, alors elle m'a dit, donc, *qu'elle ne savait pas avec quelle maîtresse serait Corinne l'an prochain*. Elle a dit "*Ça on l'a pas encore décidé*".
 A : Oui oui.
 B : Alors je n'ai pas insisté bien sûr.
 A : Ah oui ben il vaut mieux je crois.
 B : Je lui ai simplement fait comprendre *que moi personnellement...*
 A : Oui.
 B : *je préférerais qu'elle soit avec une maîtresse un un peu ferme quoi.*
 A : Oui oui oui ben oui oui oui ah ben c'est... oui oui.
 B : Et pis c'est tout hein, j'ai pas insisté du tout. (Schmale-Buton, 1984, 170-171)

Après avoir relaté succinctement sa rencontre avec Mlle Talon et le sujet de leur conversation, A rapporte les propos de l'institutrice au style indirect et ensuite au style direct. Ce faisant la locutrice présente d'abord une forme propositionnelle assimilée à sa propre interprétation d'un discours dont elle occulte l'ensemble des propriétés lexico-syntaxiques et discursive, pour exhiber finalement un seul énoncé de ce discours pourvu d'une forme linguistique. En passant du style indirect au style direct, la locutrice commence par revendiquer l'interprétation des propos qu'elle rapporte, pour se décharger ensuite localement de cette responsabilité. A la fin de l'exemple (8), le procédé du style indirect lui permet de reformuler ce qu'elle a finalement cherché à faire comprendre à l'institutrice. L'exemple suivant fait apparaître que le style indirect libre a les mêmes propriétés :

- (9) A ma soeur aussi [mes parents] ont fait des coups pendables. [...] Ma soeur s'est mariée il y a trois ans et a eu deux petites filles. Mais enfin ils ont tenté des trucs pas croyables. C'est très simple, les premiers mois d'abord ils ont acheté, ou presque, une maison juste à côté de la leur. Ils ont ils lui ont filé tout un paquet de fric pour qu'elle habite là. Bon, elle a pris le paquet de fric. Elle a bien fait d'ailleurs, parce qu'elle a revendu la maison et qu'elle est à 200 km maintenant (rire). Après tout elle a eu raison. Mais enfin c'était pas c'était pas leur but, disons, en donnant le fric (rire). Et alors, un cirque incroyable euh si on les avait, enfin ma soeur, si y avait quelqu'un qui se lève à midi et qui se couchait tard — enfin, il est bien évident que qu'elle a habitué ses enfants à faire pareil, puisqu'on fait toujours vivre ses enfants comme soi — euh, mes parents ont tenté de monter tout le monde à dire *que c'était un scandale, que leur petite fille était à moitié crevée etc.*, enfin des trucs tout à fait pas croyables. *On la faisait pas manger, on la faisait pas...* Ils ont tenté aussi de s'approprier en partie la petite fille de ma soeur *qui était, soi-disant, pas assez grosse, qui mangeait à 11h*, enfin, *des scandales*, pour eux, *des scandales, des trucs absolument euh...* Alors ils en ont eu marre, ils ont vendu la baraque, ils se sont ils sont partis parce que vraiment, ils pouvaient plus. (Icart-Séguy, 1976, 59-60)

Si l'on considère les expressions *on la faisait pas manger* et *qui était pas assez grosse* ou, tout à la fin de ce passage, *des scandales* - qui sont clairement énoncées au style indirect libre - on perçoit aisément que ces expressions ne servent pas nécessairement à faire écho à la forme linguistique des propos rapportés. Même si le style indirect libre semble parfois permettre de combiner certains avantages du style direct à ceux du style indirect (voir à ce sujet Perrin 1994), seul le style direct permet au narrateur de feindre une certaine objectivité en paraissant s'effacer derrière une formulation imputée à ses personnages. Contrairement à ce qui se produit au style indirect et indirect libre, au style direct l'interprète est placé pour ainsi dire dans les mêmes conditions que s'il avait directement accès au

discours des personnages, sans l'intermédiaire du narrateur. Dans le cas d'un dialogue rapporté au style direct libre, l'interaction relatée peut ainsi être intégralement restituée sous les yeux de l'interprète, forme et contenu associés, sans même être intégrée syntaxiquement aux énoncés du récit proprement dit. Le dialogue rapporté semble alors être en tout point semblable à un dialogue pur et simple, si ce n'est que son interprétation continue à être relayée par celle du récit. Comme on l'a vu précédemment, même au style direct libre, le discours d'autrui n'est rapporté que pour alimenter ce qui est communiqué par le narrateur au niveau du récit.

2. Deux formes d'interprétation du discours rapporté

Nous nous sommes intéressés jusqu'ici aux conditions d'interprétation du discours rapporté dans un récit et tout particulièrement au dialogue rapporté. Lorsqu'un acte de parole est rapporté dans ce cadre, ce dont parle le personnage à qui est imputé cet acte de parole n'a pas d'implication directe dans le contexte immédiat dont relève le dialogue du narrateur et de son destinataire. En (9) la narratrice ne reprend pas à son compte le point de vue de ses parents qui n'est que l'objet de ce qu'elle cherche à communiquer. Prenons un exemple simple pour illustrer ce point. En précisant dans un récit que Pierre a prévu qu'il pleuvrait, le narrateur parle de ce dont parle Pierre, à savoir du temps qu'il fera dans un contexte indépendant, propre à l'histoire que son récit relate, sans en tirer d'argument direct sur les conditions météo qui le concerne dans un contexte immédiat. Il informe son destinataire du temps qu'il fera pour Pierre à un moment donné qui est totalement coupé de tout contexte immédiat. Même si le narrateur a recours à des marques temporelles déictiques comme *hier* ou *la semaine dernière* pour situer l'énonciation de Pierre dans le passé, il n'en tire alors aucune conclusion sur le temps qu'il fait lors de l'énonciation de son récit. Ainsi dans tous les exemples précédents, le discours du locuteur et celui des personnages se déroulent à deux niveaux distincts. C'est aussi le cas dans l'exemple suivant où un narrateur commente une situation vécue dans le passé en tant que personnage, et justifie ensuite son commentaire en rapportant le propos d'un médecin également présent :

- (10) On savait p on arrivait pas à savoir c'qu'elle avait, tu vois. Le troisième docteur i croyait *qu'ça pourrait êt' l'appendicite*, mais i il avait pas l'air hhh, i savait pas, quoi. (André-Larochebouvy, 1984, 132)

Bien qu'il soit partie prenante, en tant que personnage, de l'événement qu'il relate, le locuteur sait vraisemblablement, lorsqu'il énonce (10), s'il s'agissait ou non d'une appendicite. En rapportant les propos d'un médecin peu sûr de son diagnostic, ce dernier ne reprend pas à son compte cette indécision dans son propre discours. Il ne cherche pas à diagnostiquer une maladie dont il serait question dans un contexte immédiat mais se contente de relater une situation antérieure, de reconstituer un contexte indépendant où il s'agissait de diagnostiquer une maladie. Ce dont il est question dans ce qui est mentionné n'est que l'objet de ce dont parle ici le locuteur, plutôt que le moyen, l'instrument de sa parole. Ce qui est communiqué ne porte pas directement sur la maladie mais sur l'attitude de différents personnages à cet égard.

Mais il ne faudrait pas pour autant en conclure que le fait de rapporter un acte de parole antérieur contraint systématiquement le locuteur à élaborer un contexte indépendant, assimilé à un monde irréel ou passé. Il est au contraire très fréquent de rapporter un propos ou un point de vue sur le temps ou sur les souffrances de quelqu'un, par exemple, dans le but de prendre soi-même position à l'égard du temps ou d'avancer son propre diagnostic dans un contexte immédiat. Voyons à ce sujet l'exemple suivant, fort différent du précédent de par son interprétation :

- (11) *Le docteur a dit qu'«mes névralgies et mes douleurs zabadominales ont la même origine, seulement i sait pas laquelle, i cherche, i fait des analyses.* (André-Larochebouvy, 1984, 44)

On peut alors considérer que le locuteur rapporte le point de vue du médecin dans le cadre d'une argumentation où il prend lui-même pour objet ses douleurs présentes, où il fait son propre diagnostic. Je ne chercherai pas à déterminer précisément les conditions temporelles et aspectuelles qui rendent possible une telle interprétation et qui l'excluent pratiquement en (10) (à moins de mettre au présent certains verbes). Je me contente de relever que ces conditions sont incompatibles avec celles d'un récit selon une définition inspirée de Benveniste (où le récit se rapporte à une succession d'actions passées ou imaginaires qui ne remontent pas jusqu'au moment présent, qui sont complètement détachées de tout contexte immédiat). La

distinction de Benveniste (1977) entre "histoire" et "discours"⁶ permet d'opposer deux types d'interprétation de ce qui est communiqué lorsqu'un locuteur rapporte le propos ou le point de vue d'autrui. La première concerne exclusivement les énoncés rapportant un acte de parole intégré à un dialogue et plus généralement à une histoire relatée dans un récit. Il en a été question précédemment et nous n'y reviendrons plus. Seule la seconde va nous intéresser désormais. Elle concerne tout énoncé rapportant un acte de parole en contexte immédiat, comme dans le passage suivant par exemple, tiré d'une conversation téléphonique :

- (12) A : [...] et il y a deux minutes que j'dis à Jean-François *qu'on partait*, et pis il me dit : "*mais téléphone quand même*", parce que ben j'pensais pas vous trouver moi, j'pensais *qu'tous les week-ends euh vous étiez partis* quoi.
 B : Ben euh c'est assez exceptionnel que tu nous trouves, mais là on a bouffé alors euh...
 A : Parce que moi j'pensais *qu'tous les week-ends vous partiez*, quoi, *vous... vous quittez*...
 B : Où ça ?
 A : Ben j'sais pas n'importe où, moi.
 B : Ah non pas vraiment, mais non.
 A : Non ? Pas vraiment ? Non ?
 B : Ah non non non. (Schmale-Buton, 1984, 122)

Il n'y a plus ici de contexte indépendant où situer les événements passés. La fusion est totale entre le contexte des événements passés dont relèvent les paroles et points de vue rapportés et le moment présent de la conversation entre A et B. Le locuteur responsable de la mention (nous dirons désormais simplement le *locuteur* puisque ce dernier, faute d'un récit, ne peut plus être appelé *narrateur*) s'appuie à la fois sur le conseil d'un certain Jean-François et sur ses propres suppositions passées pour étayer sa position présente face à son interlocuteur. En l'absence de tout contexte indépendant, ce dont il était question entre A et Jean-François dans le passé interagit argumentativement avec ce dont il est question entre A et B dans le présent. Plus précisément, le fait de dire que quelqu'un a dit ou pensé *P* revient alors à produire un argument d'autorité en faveur de *P* dans un contexte immédiat - argument qui peut bien entendu donner lieu à un contre-argument relativement au point de vue finalement défendu par le

⁶ Distinction que l'on retrouve notamment chez Weinrich (1973) entre "récit" et "commentaire", et chez Roulet (1991) entre "séquence narrative" et "séquence délibérative".

locuteur. Qu'un argument d'autorité soit ou non relativisé sous forme concessive, il a de toute façon pour effet d'assimiler ce qui est imputé à autrui à ce qui est exprimé par le locuteur. Dans ces conditions, comme l'écrit Ducrot (1980, 45), "on ne saurait envisager une opinion étrangère sans lui donner un certain degré d'adhésion (ce qui n'implique pas qu'on y adhère totalement et n'empêche pas de prendre en même temps une certaine distance vis-à-vis d'elle)". Considérons à ce sujet quelques exemples :

- (13) Ya pas qu'moi, tout toute la critique dit *qu'c'est merdique*, pour une fois qu'on va au au cinéma hein, c'est pas d'bol. (André-Larochebouvy, 1984, 132)
- (14) A : Ah ben tu vois moi j'sus sûr qu'c'est possib d'y entrer!
B : Écoute j'sais pas... moi j'ai téléphoné, on m'a répondu *qu'c'était réservé aux membres qu'ont une carte!* (André-Larochebouvy, 1984 154)
- (15) A : [...] les femmes avec qui je travaille, puisque j'en j'en vois tous les jours, euh se disent *indépendantes*, mais enfin, pour moi...
B : Indépendantes de... dans la vie ?
A : Oui, elles disent *qu'elles sont des femmes indépendantes*, mais elles n'ont si tu veux que euh l'indépendance financière puisque quand je leur demande par exemple, comment elles s'arrangent pour la bouffe, tout ça, *elles font tout*. Y a une amie qui est obligée de se lever à 6h du matin pour préparer la gamelle de son mari, mettre en route la machine à laver, euh... A part ça, elle dit euh : "*Bon, moi je je n'ai pas de problèmes en tant que femme. Mon mari m'aide*". Je lui demande à quel niveau, elle me dit : "*Ben, il m'aide à mettre le couvert, à desservir la table*". Mais enfin les [inaudible]. (Icart-Séguy, 1976, 7)
- (16) En Suisse, la première vocation de la protection civile est de défendre la population des effets des conflits armés, notamment par le biais des abris antiatomiques. En cas de conflit nucléaire, les Suisses pensent *qu'ils auront tout le temps de descendre dans leur sous-sol et d'organiser leur séjour avant d'en sortir frais et dispos*. Pourtant, les failles mises en évidence lors du gigantesque exercice militaire "Trident" en novembre dernier sont nombreuses : manque de formation, de cadres bien instruits, sous-évaluation des dangers, etc. (*Libération*)
- (17) On a dit *que bonne renommée valait mieux que ceinture dorée*. Cependant qui a bonne renommée n'a pas ceinture dorée; et je vois qu'aujourd'hui qui a ceinture dorée ne manque guère de renommée. Il faut, autant qu'il est possible, avoir le renom et la ceinture. (Diderot, *Le Neveu de Rameau*)

Comme en (11) et (12) le locuteur exploite dans ces exemples un procédé bien connu sous le nom, précisément, d'"argument d'autorité"

(analysé par Ducrot, 1984)⁷. (13) et (14) sont des cas simples où le locuteur s'appuie sur l'autorité d'autrui pour renforcer la crédibilité de son propre point de vue ou, tout au moins, d'un point de vue qu'il reprend à son compte, qu'il assimile à ce qu'il cherche à communiquer. En (15), (16) et (17) en revanche, l'argument d'autorité est subordonné sous forme concessive, au titre de contre-argument si l'on préfère, dans l'intervention du locuteur. En disant que quelqu'un a dit que P, dans les deux cas le locuteur argumente en faveur de P à un certain niveau de la structure de son intervention, ce qui a pour effet de neutraliser plus ou moins la distinction entre ce qui est employé, c'est-à-dire communiqué par le locuteur, et ce qui est mentionné par ce dernier. Le propos ou le point de vue imputé au personnage cité tend alors à fusionner avec celui du locuteur, grâce au procédé de l'argument d'autorité. Entre ce que Ducrot appelle un "raisonnement par autorité" (qui se réalise fréquemment sous la forme *X a dit que P, donc P*), et les différents cas d'"autorité polyphonique" envisagés par ce dernier (qui apparaissent notamment dans des constructions du type *il paraît que P, il semble que P, ou même sans doute que P, peut-être que P, etc.*), cette assimilation est graduelle. Ainsi dans l'exemple suivant la fusion est totale puisqu'un même énoncé est à la fois employé et mentionné⁸ :

- (18) [...] c'est vraiment parce que, dans l'inconscient collectif, chacun sait que la femme... enfin, comme dit Brassens, *c'est quatre-vingt quinze fois sur cent la femme s'emmerde en baisant*. Je suis sûr que tout le monde le sait [...]. (Icart-Séguy, 1976, 74)

Avant d'en venir à la notion de "diaphonie" (au sens de Roulet), qui va désormais nous occuper jusqu'au terme de cette étude, je précise seulement qu'un énoncé rapporté ne peut à la fois être intégré à un récit dans le cadre d'un dialogue rapporté et servir d'argument d'autorité. Étant incompatible avec l'indépendance du contexte propre à l'histoire qu'un récit relate, tout argument d'autorité neutralise ou tout au moins interrompt loca-

⁷ Voir également à ce sujet Perelman (1970, 410-417), ainsi que Plantin (1990, 210-213).

⁸ Telle qu'elle est définie par Ducrot, la notion d'"autorité polyphonique" est tout à fait distincte de la notion de "polyphonie" (au sens de Roulet & al., 1985) qui recouvre l'ensemble des faits envisagés jusqu'ici et qui s'oppose à la notion de "diaphonie". Cette notion d'"autorité polyphonique" ne concerne que certains faits de "connotation autonymique" au sens d'Authier-Revuz (1984), où un même énoncé est à la fois employé et mentionné (voir à ce sujet Perrin, 1994). Nous en reparlerons à propos des faits de diaphonie.

lement les relations interactives temporelles d'un récit éventuel relatant un dialogue entre des personnages X et Y, au profit d'une relation purement argumentative entre l'énoncé *X a dit que P* et l'énoncé *P*. L'exemple (14), notamment, le révèle, car le locuteur rapporte alors un acte de parole qui pourrait succéder, dans un récit, à l'action d'avoir téléphoné si la structure globale de son intervention ne nous forçait pas à attribuer à l'énoncé *J'ai téléphoné*, plutôt qu'une fonction temporelle, la fonction interactive d'un acte de préparation à l'égard de l'argument d'autorité (*On m'a répondu que c'était réservé...*). Et de même en (15) où la locutrice ne cherche pas à relater une conversation mais à s'opposer à l'autorité de ses collègues. Il existe une sorte de tension, dans ces exemples, un conflit de structuration si l'on préfère, entre deux formes séquentielles incompatibles, qui aboutit à la dissolution d'un récit potentiel au profit d'une séquence délibérative fondée sur des relations interactives de préparation et de justification. Contrairement à ce qui se produit lorsqu'un récit est globalement enchâssé dans une séquence délibérative principale (par exemple lorsqu'une fable est subordonnée à une morale), dans ce cas le récit est neutralisé à la source par un argument d'autorité.

3. Les reprises diaphoniques

Les faits de diaphonie - assimilés par Roulet à diverses formes de reprises, par le locuteur, des propos de son destinataire - relèvent de ce second type d'interprétation du discours rapporté. Consistant à reproduire un propos de l'interlocuteur sur lequel le locuteur souhaite enchaîner dans la conversation, les faits en question intègrent nécessairement l'acte de parole ou de pensée rapporté à un contexte immédiat, et sont ainsi incompatibles avec un récit. La notion de diaphonie ne concerne en rien notamment le dialogue rapporté dans un récit car elle ne s'applique pas aux cas particuliers où le locuteur rapporte un propos de son interlocuteur comme simple objet de référence, sans l'assimiler à ce qui est négocié dans l'interaction en cours (par exemple si le locuteur relate à quelqu'un ce qu'il a dit simplement pour lui remémorer une situation passée où les propos tenus étaient sans rapport avec ce dont il est question dans la conversation). Toute reprise diaphonique prend pour objet une intervention présentée comme constitutive du dialogue pur et simple auquel prennent part le locuteur et son interlocuteur. Le procédé consiste à rapporter un acte de parole effectif ou po-

tentiel de son destinataire dans le cadre d'une intervention qui se présente globalement comme la poursuite d'une conversation initiée par un tel acte. Il s'agit d'une forme de discours rapporté où le propos imputé à autrui doit non seulement être interprété en fonction d'un contexte immédiat, mais où ce propos doit être assimilé au second pôle de l'interaction en cours, face auquel réagit précisément le locuteur. Comme le souligne Roulet, "la structure diaphonique est ainsi une des traces privilégiées de la négociation des points de vue qui caractérise toute interaction" (Roulet & al. 1985, 71).

Dans un article consacré à la structure diaphonique du discours épistolaire, Roulet (1993) souligne que la fréquence des reprises est alors due au fait que les participants à l'interaction sont contraints de juxtaposer plusieurs interventions respectivement initiatives ou réactives, plutôt que de passer successivement d'un échange à l'autre, comme on le fait d'ordinaire dans une conversation. Cette structure séquentielle particulière impose au destinataire de reformuler, dans le cadre de ses réponses successives, les interventions initiatives de son correspondant, afin d'établir un lien qui a été effacé par la dislocation des échanges. On retrouve ce schéma dans toute espèce de dialogue plus ou moins différé, où les tours de parole ne passent pas librement d'un intervenant à l'autre - dans les débats parlementaires par exemple (voir ici même, la contribution de Miche), ou encore dans certains dialogues télévisés où l'attribution des tours de parole est dirigée par un animateur. On le retrouve également, en toutes circonstances, lorsque le locuteur désire enchaîner sur un propos qui ne précède pas immédiatement son intervention réactive, éventuellement sur un propos tenu dans le cadre d'une interaction antérieure. Voici quelques fragments de conversation qui illustrent ces différents cas :

- (19) **M. Claude Haegi (Conseiller d'État genevois, libéral, à ses adversaires socialistes)** : Merci Monsieur Lachat de dire clairement ce soir *que c'est une bonne loi*. En effet vous avez voté une bonne loi qui devait avoir une portée sociale et elle l'a. L'objectif majeur de cette loi était de destiner les bâtiments à caractère social construits avec l'aide de l'État à ceux qui en ont besoin et qui souhaitent en disposer. [...]
Monsieur Champod, désormais vous vous intéressez donc aux salaires à six chiffres et moi à ceux à cinq chiffres! C'est peut-être un petit peu inattendu pour certains mais après tout pourquoi pas? Mais il me paraît tout de même intéressant d'avoir pu précisément rendre disponibles ces logements pour ceux qui les attendaient et qui en avaient réellement besoin. Quant aux autres personnes — et je m'y arrête un instant — vous avez dit *que cela avait provoqué des malaises*. Je n'ai pas l'intention de les minimiser ni de les banaliser. Nous le savions lorsque l'on a travaillé ce projet dans le cadre du groupe de concertation [...]. Malaise pour qui?

Malaise pour des gens dont les revenus se situent entre cent cinquante mille et deux cent mille francs. (Exemple emprunté à Miche)

- (20) **Jacques Chirac** : [...] il n'y a aucune incertitude sur l'avenir, sur les combinaisons à mettre au point pour avoir un gouvernement qui soit éventuellement soutenu, pour partie de son action, par l'Assemblée [...]
François Mitterrand : [...] Vous disiez "il n'y a pas d'incertitude". Il y en a une, monsieur le premier ministre, une très grave, la plus difficile à franchir, c'est votre élection. (débat télévisé à l'occasion de l'élection présidentielle de 1988, cité par Torck, 1994, 28)
- (21) Eh ben tu vois, t'as dit *queu qu'il était froid* hein hhh, eh ben oui, à à première vue, chus d'accord, t'as raison, mais heu seulement quand on l'connait, ya pas plus marrant, tu vois ? (André-Larochebouvy, 1984, 169)

Ces exemples font apparaître qu'une reprise diaphonique conduit le locuteur non seulement à produire un argument en faveur du point de vue de son interlocuteur, mais surtout à argumenter par l'autorité de cet interlocuteur - ce qui donne à sa propre argumentation une base pratiquement ir-récusable, tout au moins pour celui à qui elle est adressée. Ce procédé permet ainsi au locuteur soit tout simplement de fonder son propre point de vue sur l'autorité incontestable de son interlocuteur et corrélativement de reconnaître la validité du point de vue de ce dernier - comme en (19) par exemple - soit au moins de prêter au point de vue en question, avant de le réfuter, l'avantage d'avoir été soutenu par son interlocuteur (ce qui n'est pas toujours à l'avantage de cet interlocuteur). C'est le cas notamment en (20) et (21). Après avoir rapporté en (21) le propos de celui à qui il s'adresse et produit ainsi un argument en faveur de son point de vue, le locuteur commence par aller dans le sens de ce point de vue avant d'inverser l'orientation argumentative de sa réponse. Le rejet de l'argument d'autorité ainsi que l'acte de réfutation qui en découle sont donc ici quelque peu adoucis par le fait que le mouvement concessif ne se limite pas à la reprise diaphonique. Le locuteur prend la peine de soutenir préalablement l'argument d'autorité par une sorte d'accord provisoire avec son interlocuteur, avant de s'opposer à son point de vue. En (20) Mitterrand prend beaucoup moins de précautions à l'égard de Chirac, puisqu'il intègre immédiatement l'argument d'autorité à un mouvement concessif sans même se soucier de recourir, pour ce faire, à un connecteur contre-argumentatif qui marquerait le changement d'orientation de sa réponse. S'il avait simplement explicité la concession par un *pourtant* ou un *mais* (*Pourtant il y en a une, monsieur le premier ministre*), Mitterrand aurait considérablement affaibli la menace

potentielle de son intervention réactive, car il aurait souligné le caractère monologique d'un tel enchaînement. En l'absence d'un *pourtant* ou d'un *mais* la reprise diaphonique semble se détacher de l'intervention qui l'intègre et accentuer ainsi l'effet d'enchaînement dialogique. Comme le souligne Roulet (1993) "l'absence de connecteur, dans une structure diaphonique, accentue l'effet d'enchaînement direct de nature dialogique", qui caractérise notamment la subordination concessive d'un argument d'autorité diaphonique.

Il faut cependant préciser que selon Roulet, une reprise diaphonique est incorporée à une intervention plutôt qu'à un échange. Une séquence comme *Vous dites que P, mais c'est faux* ou, comme dans l'exemple suivant, *Si vous dites "P", c'est très bien* a donc une structure monologique et non dialogique :

- (22) **Jacques Chirac** : [...] ce que pour ma part j'ai dénoncé et contesté a été, en 1981, cette chasse aux sorcières qui euh a trouvé son point d'orgue au congrès de Valence. [...] Je puis m'engager à ce que, conformément à l'esprit qui a toujours été le mien et que j'ai notamment appliqué pendant les deux ans où j'ai été premier ministre, l'impartialité de l'État soit totalement garantie. [...]
François Mitterrand : [...] Si vous dites solennellement aujourd'hui "*plus de chasse aux sorcières*", c'est très bien, c'est une bonne intention. Il faudra que les futurs gouvernements la prennent à leur compte. (débat télévisé à l'occasion de l'élection présidentielle de 1988, cité par Torck, 1994, 28)

Il apparaît incontestablement que la reprise diaphonique est intégrée ici à une structure hypothétique du type *Si X alors Y*, où X est un argument d'autorité diaphonique (de la forme *vous dites "P"*) qui est hiérarchiquement subordonné à l'intérieur d'une intervention réactive et entretient de ce fait une relation purement interactive (vs interactionnelle) relativement à ce qui suit. Ce n'est pas l'énoncé *Vous dites "P"* mais uniquement la cible de ce qui est mentionné qui entre alors en relation dialogique avec la réplique de Mitterrand. L'effet d'enchaînement dialogique dont parle Roulet est essentiellement dû au fait que l'énoncé *Vous dites "P"* fait ici écho, au travers de "P", à l'intervention initiative de Chirac à laquelle réagit précisément Mitterrand. Une reprise diaphonique possède à la fois une fonction interactive à l'intérieur d'une intervention visant à réagir dialogiquement à une intervention de l'interlocuteur, et une fonction d'écho visant à reproduire le contenu et éventuellement la forme linguistique de l'intervention de cet interlocuteur. Grâce au procédé de la mention, le locuteur reformule

le propos sur lequel il prétend enchaîner dans la conversation, ce qui a tendance à déplacer l'effet d'enchaînement dialogique à l'intérieur du cadre de son intervention réactive.

On a vu que selon Roulet une telle reformulation a pour but d'établir un lien, précisément dialogique, qui a été effacé par l'éloignement de l'intervention initiative et la dislocation de l'échange. Je voudrais maintenant mettre le doigt sur une autre fonction de cette opération de reformulation propre aux reprises diaphoniques. Considérons cet exemple où une locutrice simplifie abusivement dans sa reformulation une intervention préalable de son interlocutrice, et où celle-ci l'interrompt pour repréciser son point de vue :

- (23) **A** : Tu as dit que... tu tu venais au au collectif pour rencontrer d'autres femmes. Je pense que tu pourrais dire...
B : Enfin d'autre femmes, j'ai dit qui qui ont conscience d'être exploitées parce que euh, je te dis, dans la boîte où je suis, où je vois beaucoup de femmes, elles elles disent qu'elles n'ont pas tellement de problèmes en tant que femmes, alors euh... c'est qu'elles ont des problèmes et qu'on peut en parler. (Icart-Séguy, 1976, 16)

Dans ce cas la déformation des propos de B par A est vraisemblablement accidentelle, mais le locuteur ne se contente pas toujours de reformuler de manière impartiale et désintéressée ce qui a été dit par son interlocuteur. Très souvent le locuteur adapte, de plus ou moins bonne foi, le point de vue réellement soutenu par son interlocuteur en fonction de la réaction qu'il lui oppose, en le radicalisant ou en le simplifiant à outrance, par exemple, ou même en le travestissant pour le ridiculiser ou tout simplement pour le rendre plus facilement réfutable. C'est le cas notamment dans les reformulations de Mitterrand en (20) et (22) qui ont pour but de détourner les interventions de Chirac de leur interprétation initiale. Contrairement en effet à ce que laisse entendre Mitterrand dans sa réponse, l'intervention de Chirac en (22) ne consiste pas à promettre de ne plus pratiquer la chasse aux sorcières mais à se targuer d'avoir fait disparaître cette pratique en tant que premier ministre⁹. De même en (20), l'intervention de Chirac n'implique nullement que ce dernier est certain d'être élu. Dans les deux cas Mitterrand ne fait que prétendre réagir à ce qui a été dit par

⁹ Pour une analyse détaillée de la perfide habileté de Mitterrand dans sa réponse, se reporter à Torck (1988, 28-29).

Chirac alors qu'en réalité il répond à sa propre reformulation des propos en question. De manière générale, les réponses intégrant une reprise diaphonique ne sont que prétendument apparentées dialogiquement à une intervention initiative effective de l'interlocuteur. En ce qui concerne la cohérence des échanges ainsi engendrés - liée à ce que Moeschler & Reboul (1994, 468) assimilent à différentes "contraintes d'enchaînements inter-interventions" - celle-ci ne peut souvent être évaluée qu'en tenant compte de la source du procédé de la mention, c'est-à-dire relativement à la reformulation proposée par le locuteur dans sa réponse. Ce fait est encore plus évident dans les cas de "diaphonie potentielle" (au sens de Roulet & al., 1985, 82-83), comme en témoigne le passage suivant :

- (24) **Lui** : Au fond, ce que je supporte le plus mal, c'est une femme qui bricole. Je sais ce que tu vas me dire. *Que je suis le contraire des hommes de ma génération*, c'est bien possible, et je ne m'en plains pas. Des types mous et maladroits qui s'extasiaient devant une femme qui sait réparer une prise de courant. Je sais ce que tu penses. Eh bien, pas du tout. Pas le moins du monde. Je te laisse souvent conduire la voiture et tu sais, par expérience, que je ne refuse jamais de faire la vaisselle.
Elle : Passe-moi un tournevis. (Sallenave, *Conversations conjugales*)

La notion de diaphonie potentielle (vs effective) s'applique à l'ensemble des cas où le locuteur fait écho à une intervention imaginaire, par exemple pour anticiper sur une réaction possible et y répondre par avance, ou tout simplement pour suppléer à la non coopération d'un interlocuteur qui ne saisit pas son tour de parole au moment souhaité. Dans ce cas, la reprise diaphonique permet de construire un échange purement fictif à partir d'une intervention qui est en réalité isolée, détachée de toute structure dialogique effective. Ce à quoi réagit alors le locuteur, c'est uniquement à sa propre formulation d'un discours qu'il impute à son interlocuteur. Les faits de diaphonie potentielle font apparaître que le procédé ne dépend nullement de l'existence effective d'un discours de l'interlocuteur et même de l'existence de cet interlocuteur. "A la limite, écrit Roulet, l'énonciateur peut créer de toutes pièces son destinataire et le discours de celui-ci. Peu importe, finalement, que le destinataire du discours de l'énonciateur et le discours de ce destinataire soit fictifs s'ils déterminent, au même titre qu'un destinataire et un discours réels, le discours de l'énonciateur" (Roulet & al., 1985, 83). Ainsi dans l'exemple suivant le héron met en scène à la fois un discours et un destinataire imaginaires :

- (25) *Moi, des tanches ? dit-il, moi, héron, que je fasse une si pauvre chère ? Et pour qui me prend-on ?* (La Fontaine, *Le Héron*)

On comprend dans ces conditions que pour Trognon et Larrue (1988, 58), une intervention contenant une reprise diaphonique, qu'elle soit effective ou potentielle, "met en scène un échange". Les exemples considérés font apparaître qu'une intervention de ce type entre dans une structure dialogique qu'elle reconstitue en quelque sorte de l'intérieur, indépendamment de toute participation effective de l'interlocuteur. Selon Trognon et Larrue deux cas peuvent se présenter. Dans le premier cas, comme en (25) et dans la plupart de nos exemples précédents, la structure monologique d'une intervention réactive du locuteur, en faisant écho à une intervention initiative de son destinataire, permet de reconstituer un échange formé de deux interventions, initiative et réactive. Le second cas, dont relève l'exemple (24), est plus complexe à décrire, car l'intervention du locuteur met en scène un échange constitué d'au moins trois interventions successives, dont la seconde est imputée au destinataire. Trognon et Larrue commentent plusieurs exemples de ce type. Se posent alors le problème du statut dialogique de l'intervention qui incorpore la reprise diaphonique (s'agit-il toujours d'une intervention exclusivement réactive?), ainsi que celui de la structure monologique d'une telle intervention (comment décrire ici la relation hiérarchique entre le premier mouvement qui renvoie à la première intervention de l'échange reconstitué et le second mouvement qui renvoie à l'intervention du destinataire?). Nous laisserons ces questions en suspens dans cette étude.

Je voudrais maintenant m'arrêter un instant sur ce qui est désigné par Torck (1993, 24) comme des "reprises diaphoniques locales", consistant à faire écho à un propos qui précède immédiatement l'intervention réactive du locuteur :

- (26) A : Bon, mais qu'est-ce que tu attends, toi, d'un Groupe-Femmes ou d'un collectif ?
 B : *Qu'est-ce que j'attends d'un collectif...* Eh bien, d'abord de rencontrer des des femmes comme moi qui... qui on conscience d'être exploitées. (Icart-Séguy, 1976, 1)
- (27) A : Fait meilleur à Toulouse, pas vrai ?
 B : Ah m'en parlez pas ma p'tite dame, Toulouse, ça oui, c'est une ville!
 C : *Une ville, une ville*, tu parles!
 D : C'est moche, non mais hein, pas vrai Madame ? (André-Larochebouvy, 96)

Torck précise à juste titre que les reprises diaphoniques locales ne relèvent généralement pas de ce qu'elle appelle "la citation avec close mé-

tadiscursive" (1994, 23), à savoir d'un mode de discours explicitement rapporté qui serait mal adapté à la proximité de la cible (i.e. de la séquence source chez Torck). Comme le héron de l'exemple (25), le locuteur se contente ici de mentionner implicitement, au style indirect libre, sans recourir à un verbe de parole comme *dire*, *affirmer* ou autre, le propos de son interlocuteur. "Quant elles sont introduites par une close métadiscursive, écrit Torck, les reformulations peuvent porter sur des séquences sources parfois très éloignées et sont utilisées pour rappeler une information relativement ancienne dans la conversation et pour refocaliser l'attention sur cette information" (ibid., 20-21). Les faits de diaphonie locale en revanche, généralement implicites, n'ont pour but ni d'établir une relation dialogique à l'égard d'une intervention éloignée, ni de détourner un propos de son interprétation initiale. La proximité de la cible à laquelle le locuteur fait écho garantit dans ce cas la stabilité de la structure dialogique et rend difficile toute déformation dans la reformulation. La fonction de ces reprises semble plutôt tenir à des contraintes rituelles, comme le souligne Espuny (1995), c'est-à-dire à la gestion des rapports de places et de faces entre les interlocuteurs. Elles permettent en outre au locuteur de marquer un temps de réflexion dans le cadre de sa réponse.

Le caractère implicite de la mention est par ailleurs très favorable aux procédés de connotation autonymique (au sens d'Authier-Revuz 1984), plus précisément aux faits d'autorité polyphonique (au sens de Ducrot 1984), comme en témoignent les exemples (28) et (29) :

- (28) **Anne Sinclair** : Minute a le droit de paraître, c'est un journal.
Bernard-Henri Lévy : Oui absolument *Minute a le droit de paraître*, mais je pense euh... Je suis j'ai j'ai toujours été partisan de la liberté d'expression la plus totale... Je crois néanmoins que entre Minute et la presse il y a un fossé. (Émission de TF1 "7 sur 7", cité par Torck, 1994)
- (29) **A** : Vous savez, faut pas trop attendre, pacqu'après on trouve on trouve pus toutes les tailles.
B : *On trouve pus, on peut on peut pus choisir*, ça c'est vrai, vous avez raison. (André-Larochebouvy, 1984, 95)

En (28) la reprise diaphonique est subordonnée sous forme concessive à un argument anti-orienté du locuteur, procédé qui contraint ce dernier à reprendre à son compte ce qui est exprimé dans la mention. Le propos en question est alors à la fois employé et mentionné par B.H.L., qui se donne ainsi les moyens de faire écho à ce que vient de dire Anne Sinclair et simultanément de le présenter comme son propre point de vue, avant d'in-

verser l'orientation argumentative de sa réponse. En (29) le procédé est identique, à ceci près que la reprise diaphonique à fonction d'autorité polyphonique n'est plus subordonnée sous forme concessive, et par conséquent coïncide ici avec le point de vue finalement défendu par B. Des expressions comme *oui*, *absolument*, *c'est vrai*, *certes*, etc. peuvent être considérées comme des marqueurs d'autorité polyphonique (généralement diaphonique) qui sont compatibles avec une subordination concessive¹⁰. Le connecteur *puisque* en revanche, qui est également un marqueur d'autorité polyphonique, est incompatible avec une telle subordination car l'énoncé qu'il introduit ne saurait recevoir une valeur de contre-argument.

Certains faits de co-énonciation (au sens de Jeanneret 1991), à savoir de co-construction d'une même intervention par deux ou plusieurs interlocuteurs - peut-être l'ensemble des faits en question - me paraissent notamment relever de cette notion d'autorité polyphonique à valeur diaphonique. Ainsi dans l'exemple suivant, ce qui serait sans doute caractérisé par Jeanneret comme un phénomène de co-énonciation relève en fait également d'un procédé d'autorité polyphonique :

- (30) **Elle** : Nous parlions du mariage.
Lui : C'est un sujet que personnellement je n'aborde jamais. Et pour cause.
Elle : Pour cause ?
Lui : Oui, que peut-on en dire ? Ou bien on est marié, ou bien on ne l'est pas. Premièrement. Ensuite : ou bien on est pour, ou bien on est contre. Ça ne fait jamais que quatre possibilités. Les gens non mariés, ça ne nous concerne pas. Alors, les gens mariés. Il y a ceux qui s'en félicitent...
Elle : *Et ceux qui le regrettent.*
Lui : *Et ceux qui le regrettent.*
Elle : Tu fais partie de ceux-là ?
Lui : Non. (Sallenave, *Conversations conjugales*)

La troisième intervention de Elle consiste en effet simultanément à faire écho à une intervention de Lui pour en compléter la structure inachevée, et à manifester son accord à l'égard d'une telle intervention. Un seul et

¹⁰ Même lorsqu'elles fonctionnent isolément, ces expressions donnent tout de même lieu à un argument d'autorité polyphonique où la reprise est implicite. Voir à ce sujet la notion de "diaphonie implicite conventionnellement" (au sens de Roulet & al, 1985, 81) qui ne désigne pas le caractère implicite de la mention (au sens entendu précédemment) mais le caractère implicite de ce qui est mentionné dans un argument d'autorité polyphonique. Seuls les faits d'autorité polyphonique à valeur diaphonique me semblent pouvoir être implicites en ce sens.

même contenu exprimé par Elle est alors non seulement mentionné pour faire écho à ce que Lui n'a pas eu le temps de formuler complètement, mais employé pour permettre à Elle de répondre positivement au propos en question et de le reprendre à son compte, tout en s'appuyant sur l'autorité de son interlocuteur. A travers un procédé d'autorité polyphonique à valeur diaphonique, Elle se charge d'exprimer le propos de Lui et du même coup d'y répondre, par le moyen d'une intervention réactive qu'elle présente comme intégralement co-construite et co-énoncée (au sens de Jeanneret). Le même procédé permet ensuite à Lui de confirmer la validité de la formulation de Elle et de reprendre possession de son point de vue en s'appuyant à son tour sur l'autorité de son interlocutrice. Les phénomènes de co-énonciation dont parlent Jeanneret mettent nécessairement en jeu, me semble-t-il, un fait d'autorité polyphonique puisque le locuteur construit alors sa propre intervention tout en faisant simultanément écho à celle de son interlocuteur.

Avant de conclure, je prends encore le temps de faire une dernière remarque concernant les faits de diaphonie en général et les structures discursives qu'ils mettent en jeu. Nous nous sommes intéressés jusqu'ici à différentes formes de reprises diaphoniques incorporées (et dans certains cas assimilées) à une intervention réactive visant à faire écho à une intervention initiative de manière à reconstituer un échange. La plupart des exemples envisagés précédemment mettent en jeu un type de structure où une intervention réactive fait écho à une intervention initiative pour y répondre, mais il faut préciser qu'il existe une autre forme de structure discursive susceptible d'incorporer une reprise diaphonique qui se rencontre au moins aussi fréquemment dans la conversation. Considérons à ce sujet deux premiers exemples tirés d'une émission radiophonique où Bernard Pichon reçoit les confidences d'un certain Étienne :

- (31) **Bernard Pichon** : Et vous-même heu, personnellement, avez-vous été atteint d'une manière ou d'une autre par le destin aussi ?
Étienne : Ben c'est-à-dire que moi je suis invalide. J'ai fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique. Maintenant je suis invalide, je suis au bénéfice d'une rente A.I. et j'ai l'immense chance de pouvoir être occupé dans un atelier d'occupation du centre A.I. [Asie ?]
Bernard Pichon : Quelle est votre occupation Étienne, dans ce centre ?
Étienne : Je suis au département conditionnement.
Bernard Pichon : C'est-à-dire ?
Étienne : Ben on met des des lettres dans des enveloppes, on remplit des choses.

Bernard Pichon : Mmh. Vous m'avez dit *l'immense chance d'être dans ce centre*. C'est une occupation qui vous convient ?

Étienne : Ah oui énormément, ah oui énormément, parce que si je n'avais pas cette occupation [...]

(32) **Bernard Pichon** : Étienne, vous m'avez dit *que vous étiez handicapé*.

Étienne : Oui.

Bernard Pichon : Est-c'que votre situation vous permet quand même de monter de temps en temps à bord d'un de ces trains pour un p'tit voyage ? (Exemples empruntés à Auchlin)

Dans les deux cas Bernard Pichon fait écho dans son discours à une intervention initiative préalable de son interlocuteur, mais ces reprises ne visent pas à reconstituer un échange. Si Pichon reformule ce qu'a dit Étienne, ce n'est pas pour y répondre, positivement ou négativement, mais pour l'amener à développer ses interventions antérieures, pour l'engager à s'expliquer davantage, à donner plus d'informations aux auditeurs. Les reprises diaphoniques sont donc ici incorporées à une intervention dont la fonction n'est pas de répliquer ou d'acquiescer à ce qui a été dit mais d'ouvrir un échange subordonné (au sens de Roulet & al. 1985) visant à compléter le propos en question. En (31) la reprise diaphonique s'articule à une demande d'éclaircissement de Pichon dans le cadre d'une intervention ouvrant un échange qui est enchâssé dans l'intervention d'Étienne à laquelle il est fait écho. En (32) la même stratégie s'opère en deux temps car la reprise diaphonique fonctionne d'abord isolément comme une demande de confirmation de ce qui a été dit préalablement par Étienne ; ceci donne lieu à un premier échange subordonné à la demande d'éclaircissement constitutive de l'échange enchâssé dans l'intervention de ce dernier. On a affaire ici à des cas de diaphonie "à distance", comme dit Torck (1994, 21), où l'objet de la reprise est plus ou moins éloigné de l'intervention de reprise, mais ce type de stratégie concerne également certains cas de diaphonie locale. Considérons rapidement quelques exemples :

(33) **A** : Vous connaissez le célèbre pianiste Paderewski ?

B : *Paderewski* ?

A : Oui.

B : Bien sûr.

A : Eh bien, il joue encore mieux que moi (Grock, cité par Auchlin et repris dans Roulet & al., 1985)

- (34) A : Maman, c'est quoi ?
 B : Quoi ?
 A : La feuille.
 B : *De quel arbre*, tu veux dire ?
 A : Oui, *de quel arbre*.
 B : Ben l'arb', je crois c'est un c'est heu... Où tu l'a trouvée la feuille ?
 (André-Larochebouvy, 1984)
- (35) A : [...] par exemple, pour les pour les femmes de ménage. [...] Là, y a eu une grosse lutte à faire.
 B : Menée par qui ?
 A : Euh *par quels syndicats* ?
 B : *La la lutte a été menée*, tu dis. Quelque chose a été déclenché ?
 A : Oui, oui, par le syndicat C.G.T., oui oui oui (Icart-Séguy, 1976, 5)

En (33) B fait écho à une interrogation préalable de A pour lui demander implicitement de confirmer l'identité du pianiste dont il est question. Cette demande de confirmation aurait été explicite si B avait ajouté un *dites-vous* ou un *vous avez dit* à ce qui est exprimé dans la mention. C'est le cas notamment en (34), où un premier écho a par ailleurs une fonction à la fois de demande de confirmation et d'éclaircissement car la mère reformule la question qui, de son point de vue, aurait dû lui être posée pour être clairement comprise. Je laisse de côté la réponse de l'enfant (*Oui, de quel arbre*) qui contient un second écho à fonction d'autorité polyphonique. Quant à l'exemple (35), il contient deux échos successifs à fonction de demande d'éclaircissement. Le premier est comparable à celui de B en (34), à ceci près que la demande d'éclaircissement est alors implicite, tandis que le second est intégré à une intervention qui fonctionne aussi bien comme une réponse à la demande d'éclaircissement qui précède que comme une nouvelle demande d'éclaircissement portant sur la première intervention de A. Au-delà de ces points de détail, tous ces échos ont pour fonction d'appuyer une demande de confirmation ou d'éclaircissement qui ouvre un échange subordonné à l'intervention qu'ils reformulent. Ce type de reprise diaphonique a une tout autre fonction que celle qui est décrite dans Roulet (1993) où l'écho sert à appuyer une réponse.

En guise de conclusion je rappellerai simplement que les reprises diaphoniques - quelles que soit leur fonction - consistent à exploiter les procédés du discours rapporté à d'autres fins que celles poursuivies lorsqu'on rapporte un dialogue ou un acte de parole isolé dans un récit. Contrairement à ce qui se produit lorsqu'on rapporte les propos d'un personnage comme simple objet de référence, les reprises diaphoniques per-

mettent notamment au locuteur de reprendre à son compte ou au contraire de s'opposer à un point de vue rapporté comme argument d'autorité. Il existe en effet une distinction essentielle entre le fait de rapporter un discours dans le contexte indépendant instauré par un récit ou de le rapporter dans le contexte immédiat d'un dialogue pur et simple. Cette distinction est à la base de ce qui oppose fondamentalement les faits de polyphonie et de diaphonie. Certes les faits de diaphonies consistent de surcroît à reproduire le point de vue de celui à qui l'on s'adresse, plutôt que celui d'un tiers étranger à l'interaction en cours, certes le locuteur fait alors entendre la voix de son interlocuteur et ceci par le geste même qui consiste à enchaîner sur l'intervention de cet interlocuteur. Mais ces propriétés me paraissent être en quelque sorte secondaires par rapport à une opposition plus fondamentale entre deux types d'interprétation du discours rapporté. Ce qui est essentiel en ce qui concerne les faits de diaphonie, c'est que le point de vue imputé à l'interlocuteur n'est pas interprété en fonction d'un contexte indépendant mais en fonction du contexte immédiat de l'interaction en cours. Je terminerai sur ce point par une remarque concernant une question dont nous n'avons pas parlé mais qui relève de cette même opposition et tend ainsi à confirmer son importance. Il s'agit de ce qui oppose d'une part le fait de rapporter son propre discours comme personnage d'un récit homodiégétique (au sens de Genette) - notamment dans le cadre d'un dialogue rapporté - et d'autre part le simple fait de préfacier ses affirmations, dans le contexte immédiat d'un dialogue pur et simple, à l'aide d'un prédicat d'attitude propositionnelle comme *Je trouve que*, *Je pense que*, *J'ai toujours dit que*, *Je t'ai déjà répondu que* etc. On retrouve ici, sous un autre angle bien entendu puisqu'il s'agit spécifiquement d'énoncés à la première personne, la même opposition entre deux types d'interprétation du discours rapporté. Cette dernière remarque engage une autre étude.

Références bibliographiques

- ADAM J.-M. (1991), *Le récit*, Paris, P.U.F.
- ANDRÉ-LAROCHEBOUVY D. (1984), *La Conversation quotidienne*, Paris, Didier.
- AUTHIER-REVUZ J. (1984), "Hétérogénéité(s) énonciative(s)", *Langages* 73, 98-111.
- BENVENISTE E. (1977), "Les relations de temps dans le verbe français", in *Problèmes de linguistique générale 1*, Paris, Gallimard, 237-250.
- DUCROT O. (1980), *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
- DUCROT O. (1984), "L'argumentation par autorité", in *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit, 149-169.
- DURRER S. (1994), *Le Dialogue romanesque. style et structure*, Genève, Droz.
- ESPUNY J. (à paraître), "La diaphonie dans le dialogue: en français et en espagnol", *IV Coloquio de la Asociación de Profesores de Filología Francesa de la Universidad Espanola*, Las Palmas de Gran Canaria, 15-17 mars 1995.
- GENETTE G. (1972), "Récit de parole", in *Figures III*, Paris, Seuil, 189-203.
- ICART-SÉGUY H. (1976), *Dialogues de femmes*, Université de Toulouse, Travaux de l'Institut d'Études Méridionales.
- JEANNERET T. (1994), "Fabrication du texte conversationnel et conversation pluri-locuteurs", *Cahiers de linguistique française* 12, 83-102.
- MICHE, E. (1995), "Les formes de diaphonie dans un débat parlementaire", *Cahiers de Linguistique Française* 16.
- MOESCHLER J. & REBOUL A. (1994), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.
- PERRIN L. (1994), "Mots et énoncés mentionnés dans le discours", *Cahiers de Linguistique Française* 15, 217-248.
- PERRIN L. (à paraître), *L'ironie mise en trope, du sens littéral au sens figuré*, Thèse de doctorat, Université de Genève, 1993.

- PLANTIN C. (1990), *Essai sur l'argumentation*, Paris, Kimé.
- PERELMAN C. & OLBRECHTS-TYTECA L. (1970), *Traité de l'argumentation*, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- ROULET E. & al. (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.
- ROULET E. (1991), "Vers une approche modulaire de la structure du discours", *Cahiers de Linguistique Française* 12, 53-81.
- ROULET E. (1993), "De la structure diaphonique du discours épistolaire. A propos d'une lettre d'Aurore Dupin à sa mère", *Analyses littéraires de l'Université de Besançon* 502, 85-99.
- ROULET E. (1995), "L'analyse du dialogue dans une approche modulaire des structures du discours : l'exemple du dialogue romanesque", in F. HUNDSNURSCHER & E. WEIGAND (eds) *Future perspectives of dialogue analysis*, Tübingen, Niemeyer.
- ROSSARI C. (1994), "Homogénéité et hétérogénéité : la dimension compositionnelle dans l'ouverture de *Jacques le Fataliste*", *Cahiers de Linguistique Française* 15, 275-295.
- SEARLE J.R. (1972), "Emploi et mention", in *Les Actes de langage*, Paris, Hermann, 117-120.
- SCHMALE-BUTON G. (1984), *Conversations téléphoniques*, Bielefelder Text-corpora Romanischer Sprachen.
- SPERBER D. & WILSON D. (1989), *La pertinence, communication et cognition*, Paris, Minuit.
- TANNEN D. (1989), *Talking voices*, Cambridge University Press.
- TORCK D. (1994), "Diaphonie et interprétation", *Littérature* 93, 15-30.
- TROGNON A. & LARRUE J. (1988), "L'énonciateur et son autre", *Revue internationale de Psychologie*, 51-69.
- VINCENT D. (à paraître), Actes du colloque d'Aix, 1991.
- WEINRICH H. (1973), *Le temps*, Paris, Seuil.